

LE PETIT BONHOMMIEN

Journal édité le 10 décembre 2018



*Un cœur est une richesse qui ne se vend pas,
qui ne s'achète pas, mais qui se donne.*

Gustave Flaubert



*Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux et l'ensemble du personnel
communal vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.
Que la nouvelle année à venir soit synonyme de joie, de bonheur et santé.*

N° 10



ANNIVERSAIRE DE LA DOYENNE ET DU DOYEN

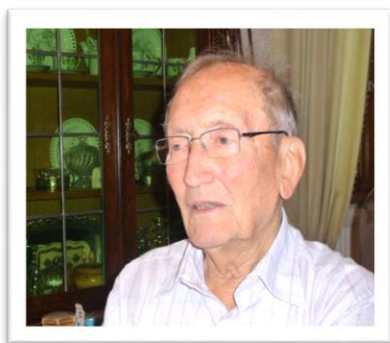
LUCIENNE HUMBERT, DOYENNE DE LE BONHOMME



Notre doyenne Lucienne HUMBERT a fêté ses 97 ans le 17 novembre 2018.

Née dans notre village le 17 novembre 1921 et fille de Joseph BLAISE et Augustine FLORENCE. Après sa scolarité à l'école des filles du Bonhomme sous l'autorité et l'enseignement des sœurs, elle a travaillé notamment à la fromagerie locale Charles MINOUX, dans les plantations forestières de la commune et de temps en temps chez sa belle-sœur à l'hôtel restaurant du Lion d'Or. Elle a épousé André HUMBERT et de cette union est né, en 1954, Jean-Marc.

MARIN LAMBOLEZ, DOYEN DU BONHOMME



Marin LAMBOLEZ, doyen du Bonhomme, a fêté ses 95 ans le 23 novembre 2018.

Il a vu le jour le 23 novembre 1923 à Rupt-sur-Moselle, dans la famille de Paul LAMBOLEZ et Suzanne CREUSOT. Après ses études au collège de Saint Dié, il a été expulsé en août 1944 avec sa famille dans les Alpes de Haute Provence, puis a rejoint le maquis à Digne le 15 août 1944. En 1945, il s'est engagé dans la 1ère armée française et a participé à la guerre d'Indochine.

De retour au Bonhomme en 1947, il est entré dans la vie active comme contremaître au tissage, puis a gardé son poste dans l'usine devenue SINPAL, spécialisée dans la transformation des matières plastiques : il y a terminé sa carrière dans cette usine, comme responsable de la réception et de l'expédition.

Le 9 juillet 1949, il a épousé Ginette Stocker et de cette union est né en 1954 Michel.

UN COMMERCE DE PROXIMITÉ TOUS LES VENDREDIS

DE 13H15 A 14H00 SUR LA PLACE DEVANT LA MAIRIE



Photo DNA

EN PASSANT PAR LA FERME, EN DIRECT DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

En passant par la ferme est une épicerie mobile. Delphine Balland, sa créatrice, propose un large choix de produits alimentaires, sélectionnés par ses soins et collectés directement chez les

producteurs locaux. Elle stationne chaque vendredi de 13 h 15 à 14 h, devant la mairie du Bonhomme avec sa camionnette.

Les habitants du Bonhomme manquent de commerces alimentaires de proximité depuis quelque temps. Ils sont en effet privés de leur charcuterie/boucherie/épicerie depuis plusieurs mois, pour cause de retraite. Et depuis peu, la boulangerie est fermée également pour une durée indéterminée.

« Je sélectionne les producteurs avec rigueur. Ils ne sont pas tous bio, mais ce sont des amoureux de leur métier »

Delphine Balland, très attachée à son village natal, et qui a développé son concept baptisé En passant par la ferme depuis un an maintenant, s'est rapidement proposée pour remédier à cette difficulté. Elle « ne veut pas laisser mourir son village », et projette de poursuivre son activité au Bonhomme « en attendant qu'un commerce ouvre de nouveau ».

L'épicerie mobile En passant par la ferme propose un concept tout à fait intéressant puisque son idée de base est de « faire le lien entre les producteurs et les consommateurs », afin de soutenir le milieu agricole local, qu'elle connaît bien, et de pouvoir proposer des produits de qualité à ses clients.

Ainsi, elle se déplace chez chacun de ses potentiels fournisseurs, visite et se renseigne précisément, avant de faire ses choix. « Je sélectionne les producteurs avec rigueur. Ils ne sont pas tout bio, mais ce sont des amoureux de leur métier et respectueux de l'environnement. Ils travaillent avec des produits naturels afin de fournir des produits de grande qualité », explique-t-elle sur son site internet.

Du pain, des produits laitiers, des œufs, de la viande et charcuterie, des boissons ou encore des fruits et légumes, Delphine propose un large choix de produits alimentaires.

Elle a créé et développé son site internet (www.enpassantparlaferme.com) où les clients peuvent non seulement se renseigner sur les produits proposés, leur origine et leur prix, mais aussi passer leur commande en ligne. Ainsi, lorsque le client arrive le vendredi midi, sa commande est prête ; et il peut encore se laisser tenter par les produits proposés sur place, les pâtisseries ou autres fabrications maison que Delphine aura ajoutées à son offre selon les semaines.

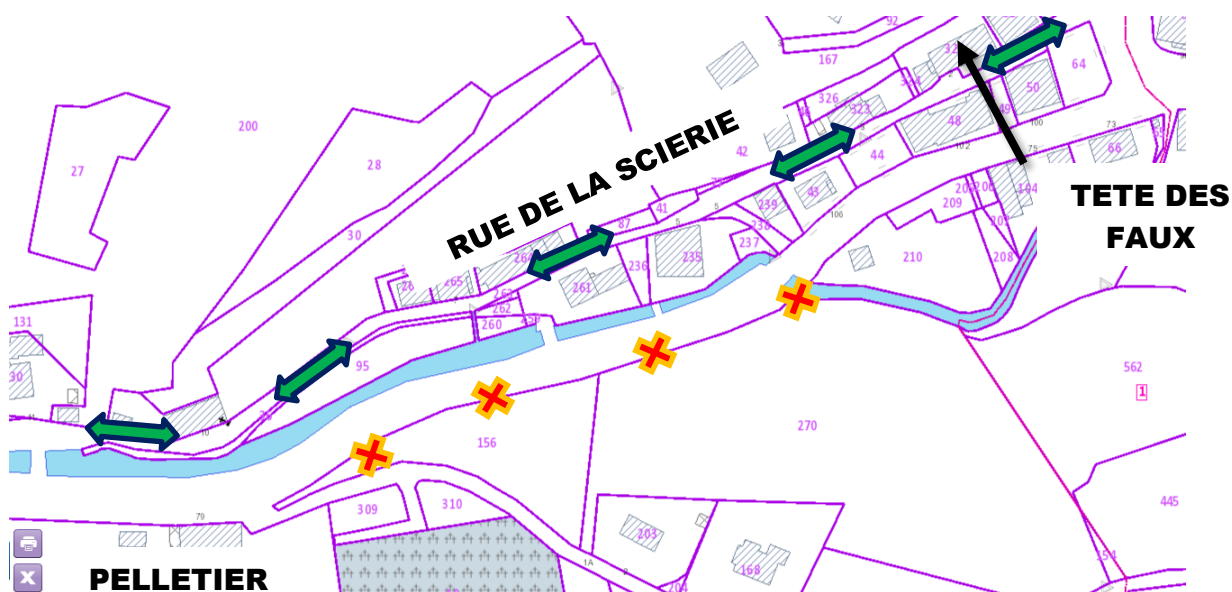
Pour les fêtes de fin d'année, de nouveaux produits sont proposés, et une livraison supplémentaire sera possible dimanche 23 décembre.

Pour fêter sa première année d'existence, Delphine propose un petit jeu avec tirage au sort le 15 décembre, pour gagner quelques-uns de ses produits. Rendez-vous sur son site www.enpassantparlaferme.com, pour participer, ou pour passer commande, tout simplement.



DENEIGEMENT:

Le trottoir (✗) entre le restaurant de la TETE DES FAUX et la famille PELLETIER ne sera plus dégagé, l'accès se fera par la Rue de la Scierie (↔) pour des raisons de sécurité des piétons et du déneigeur.



Condition de déneigement :

Le déneigement est réalisé en fonction des conditions météorologiques sous la libre appréciation du responsable technique.

Il est rappelé que le déneigement sera réalisé dès que les chutes de neige atteignent un minimum de hauteur **de 5 à 10 cm.**

Le déneigement des trottoirs le dimanche ne sera pas effectué sauf circonstances particulières qu'il appartiendra aux ouvriers communaux d'identifier.

Soyez patients et vigilants !

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que vous puissiez vous déplacer dans les meilleures conditions possibles compte-tenu de l'intensité des intempéries !

A TOUS LES PROPRIETAIRES DE CHATS



STERILISER VOS CHATS C'EST LES PROTEGER

Les chats peuvent se reproduire à une allure folle et c'est un phénomène compliqué à maîtriser dans notre société, parfois même un problème écologique, car les chats sont prédateurs de petites proies, dont certaines espèces sont parfois déjà en danger de disparition. Dans notre commune, une prolifération de chats a été constatée, alors il est demandé à tous les propriétaires de chats qu'ils pensent à les faire stériliser afin d'éviter cette prolifération et également d'éviter les problèmes de voisinage. Enfin, même si vous n'avez pas de chats, sensibilisez votre entourage, vos voisins pour qu'ils ne laissent pas « Félix » se promener s'il n'est pas stérilisé. Ce n'est pas là se mêler

de ce qui nous ne regarde pas, c'est tout simplement faire de la prévention.

Agissons de manière responsable.

A L'ECOLE : LA VISITE DU PATRON



Photo DNA

Le vendredi 7 décembre dans l'après-midi, les petits écoliers du Bonhomme ont eu la joie d'accueillir saint Nicolas et le père Fouettard, venus leur rendre visite à l'école. A l'heure du goûter, les enfants ont vu arriver leurs parents, conviés pour l'événement, puis le saint Nicolas tant attendu, pour qui ils ont entonné plusieurs chansons de circonstance. Les enfants ont ensuite montré les mannala qu'ils avaient confectionnés avec ardeur le matin même à l'école. Saint Nicolas et son fidèle compère Fouettard sont restés une bonne heure discuter avec les enfants et leurs parents. Un beau moment de convivialité à l'école du Bonhomme.

LA POSTE:



Suite à la fermeture de la Boulangerie, la commune reprendra l'Agence Postale.
Le service sera à votre disposition courant **printemps 2019** avec des horaires identiques aux heures d'ouverture des bureaux de la Mairie :

le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

du mardi au vendredi : de 9h à 12h.

Merci de votre compréhension.



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME

SEANCE du vendredi 23 novembre 2018 – 20 h 00 - Salle de la mairie -

MARCHE PUBLIC - AVENANT PLACE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'un avenant sur le marché public concernant le réaménagement de la Place de la Salle des Fêtes a été proposé par la société GIAMBERINI & GUY, titulaire du lot n°1 (VRD - Espaces verts). Cet avenant fait suite à des modifications et des travaux complémentaires demandés par la Municipalité : mise en place d'un drain nécessaire sur la Place de la Salle des Fêtes ; agrandissement du terrain de pétanque ; reprise de la terrasse avec agrandissement ; choix de la société HUSSON COLLECTIVITES pour les jeux ; rajout d'une plateforme pour le toboggan ; remplacement des écorces sur la zone d'arrivée du toboggan par un sol souple amortissant ; remplacement du stabilisé initialement prévu sur les places de stationnement par de l'enrobé couleur.

Il y a également eu des moins-values : remplacement des pavés granit délimitant les places de stationnement par des cercles en résine couleur ; arbres fruitiers plantés en régie.

L'avenant se chiffre à 6.891,25 € H.T, soit 8.269,50 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, conclue l'avenant dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de réaménagement de la place des fêtes.

DENEIGEMENT - TARIFS DE DENEIGEMENT - SAISON 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du déneigement est assurée par des déneigeurs privés. Une réunion « déneigement » s'est tenue le 12 novembre dernier, durant laquelle la commission a donné un avis favorable à un montant de 78,00 € H.T par heure, soit une augmentation de 2,00 € HT/heure par rapport à la saison 2017/2018. Cette augmentation fait suite à la hausse des prix du fioul.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal fixe le tarif du déneigement horaire à 78,00 € H.T/heure.

LOYER - APPARTEMENT AU-DESSUS DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal, ayant constaté une augmentation de l'indice de référence des loyers :

<u>125,50</u>	<u>125,90</u>	<u>126,19</u>	<u>126,46</u>
---------------	---------------	---------------	---------------

Moyenne : 4° trim. 2016 / 1° trim. 2017 / 2° trim. 2017 / 3° trim. 2017 = 126,01

<u>126,82</u>	<u>127,22</u>	<u>127,77</u>	<u>128,45</u>
---------------	---------------	---------------	---------------

Moyenne : 4° trim. 2017 / 1° trim. 2018 / 2° trim. 2018 / 3° trim. 2018 = 127,57

décide à l'unanimité des voix, de répercuter cette hausse sur le loyer du locataire du logement au-dessus de l'école maternelle, à compter du 1^{er} janvier 2018 et accepte le montant du nouveau loyer, arrêté comme suit :

348,19 euros/mois x 127,57 = 352,50 euros/mois (soit + 2,28 euros/mois)

126,01



TARIFS DES FRAIS DE SECOURS SUR PISTE ET DES TRANSPORTS AMBULANCES - SAISON 2018/2019

Les tarifs de secours sur piste relèvent de la délibération en date du 15 décembre 2017. Après avis pris auprès du SMALB et d'autres communes sur le ban desquelles se trouvent une Station de ski. Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de secours sur piste concernant l'évacuation en zone rapprochée (de 160,00 € à 170,00 €) et l'évacuation en zone éloignée (de 280,00 € à 290,00 €). Par ailleurs, une convention relative aux prestations de transports sanitaires du 10 juillet 2017 est en vigueur, les tarifs sont révisables annuellement. Le groupement ambulancier propose 350,00 € (+ 3,20 €/km supplémentaire au-delà de 40 km), contre 330,00 € (+ 3,00 €/km supplémentaire au-delà de 40 km) la saison passée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal, décide des tarifs applicables à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique du ski alpin et du ski de fond, soit :

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	40,- euros
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	170,- euros
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	290,- euros
Evacuation hors-pistes *	560,- euros
Secours en motoneige	55,-euros
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels
Secours sur pistes – frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

*ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors-pistes (zone de montagne) situés dans des secteurs éloignés, recherche de nuit, caravane de secours, cascade de glace, ...

- Décide d'appliquer les tarifs suivants relevant de la convention relative aux prestations de transports sanitaires du 10 juillet 2017 sur le domaine Lac Blanc 900 et Lac Blanc 1200 pour le ski alpin et sur le domaine Lac Blanc 1200 pour le ski nordique :



Transport par véhicule sanitaire terrestre (dans la limite de 40 km)	350 €
Transport par véhicule sanitaire terrestre (de plus de 40 km)	350 € (40 km) + 3,20 € par kilomètre supplémentaire

- une publicité de cette mesure sera assurée par voie d'affichage en Mairie, dans les lieux où sont apposés les consignes relatives à la sécurité, aux caisses des remontées mécaniques, à l'office de tourisme et au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la station du lac blanc ;

- Rappelle que seul le comptable public est habilité à mettre en recouvrement les sommes dues auprès des personnes secourues ou de leurs ayants-droit.

LA POSTE - ACCUEIL D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE AUX BUREAUX DE LA MAIRIE

Suite à la situation de fermeture que rencontre la Boulangerie de la commune qui assurait un « Point Poste », Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux que les bureaux de la Mairie accueillent une Agence Postale Communale afin de maintenir un service public postal de proximité au sein de la commune. Monsieur Le Maire énonce que les horaires de ce service seraient les mêmes que les horaires d'ouverture au public de la Mairie :

- Le Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Du Mardi au Vendredi : de 9h à 12h

Pour se faire, il convient de passer une convention avec la société LA POSTE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de la création d'une Agence Postale Communale dans les locaux de la Mairie, autorise le Maire à signer la convention devant intervenir entre la Commune et La Poste afin de créer une Agence Postale Communale dans les bureaux de la Mairie, dit que la convention sera conclue pour une durée de 2 ans renouvelable, mandate Monsieur le Maire pour prendre tous contacts utiles à cet effet et autorise le Maire à signer tous actes devant intervenir pour l'ouverture d'une Agence Postale Communale.

CDG68 - CONVENTION PREVOYANCE - Délibération complémentaire

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que la délibération en date du 15 octobre 2018 doit être modifiée concernant le montant versé aux agents dans le cadre de la participation à la protection sociale complémentaire prévoyance. En effet, la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention mutualisée avec le Centre de Gestion doit se faire via le versement d'un montant en euros par agent et par mois. Il est proposé un montant de 50,00 € par agent et par mois (dans la limite de la cotisation versée par l'agent).

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal, fixe à 50,00 € (cinquante euros) par agent et par mois le montant de la participation de la commune à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention mutualisée avec le Centre De Gestion (dans la limite de la cotisation versée par l'agent pour ladite protection sociale complémentaire prévoyance).



SUBVENTIONS - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018 - UDSP HAUT-RHIN et COMITE DE JUMELAGE LE BONHOMME-KERNILIS

Deux demandes de subventions ont été reçues en Municipalité :

- UDSP du Haut-Rhin à hauteur de 160,00 €. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Bonhomme subventionne l'UDSP de l'arrondissement de Ribeauvillé et d'accoutumée, la commune subventionne l'UDSP départementale.
- Comité de jumelage LE BONHOMME-KERNILIS pour une aide dans le cadre de l'organisation de la venue des bretons pour visiter les marchés de Noël, ce qui représente un coût total de 6.984 €, avec un reste à charge de 4.004 € pour le Comité de jumelage.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal, octroie:

- octroie une subvention d'un montant de 160,00 € pour l'UDSP du Haut-Rhin.
- octroie une subvention de 500,00 € pour le comité de jumelage LE BONHOMME - KERNILIS .

CONCESSIONS DE SOURCE - TRANSFERT (suite Vente M. et Mme GUIDAT)

Monsieur le Maire annonce aux conseillers municipaux que, suite à la vente de la maison de Monsieur et Madame GUIDAT au 133 La Basse de La Chapelle, il convient de transférer la concession de source en parcelle 59 section 17 au nouveau propriétaire, Monsieur Nicolas POTTIER.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal, procède au transfert de la concession de source, pour une durée de neuf années.

TERRAIN - LOCATION - TRANSFERT (suite vente M. et Mme GUIDAT)

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux que Monsieur Gilbert GUIDAT a renoncé à son bail concernant les parcelles 59 et 67 (louée pour partie) en section 17 par un courrier en date du 19 novembre dernier.

Deux personnes se sont portées candidates pour la location de ces terrains :

- Monsieur Nicolas POTTIER, acquéreur du 133 La Basse de La Chapelle à LE BONHOMME ;
- Monsieur Stephane MICLO, agriculteur, résidant au 167 Faurupt à LE BONHOMME.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal, prend acte de la renonciation au bail de Monsieur Gilbert GUIDAT, décide de reporter cette question à une prochaine réunion du conseil municipal qui se déroulera en début d'année et charge le Maire de demander aux candidats la destination future de ces terres en cas de location.

TERRAIN - LOCATION - INDICE DES FERMAGES 2019

Monsieur Le Maire indique aux conseillers municipaux que l'indice des fermages, selon l'arrêté ministériel du 20 juillet 2018, a subi une variation à la baisse de 3,04 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire indique que, sur le même arrêté, figure les minima et les maxima entre lesquels doivent être convenus les fermages : pour les landes, le minima est de 1,12 €/ha et le maxima est de 39,70 € / ha.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de conserver le même prix qu'en 2018 pour les locations des landes communales, soit : **14,77 €/ha**, la délibération du 17 novembre 2017 devient caduque.



TERRAINS - LOCATION - Transfert des baux de Monsieur Jacques HENRY à Monsieur Jacques LAGUIN (parcelles 139, 140 et 141 en section 3 et parcelles 35 et 75 en section 16)

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux du bulletin de mutation de terres de la part de Monsieur Jacques HENRY, 111 La Violette - 68650 LE BONHOMME et exploitant des terrains communaux.

Monsieur HENRY, dans le cadre de son départ à la retraite, souhaite transmettre l'exploitation des terrains à son ouvrier, repreneur de la ferme La Violette, Monsieur Jacques LAGUIN.

Ainsi, une mutation de terres est nécessaire.

Il est rappelé que Monsieur HENRY exploite les terrains communaux suivants :

Sections	Parcelles	Surfaces exploitées	Lieux
3	139	12a 93ca	La Verse
3	140	2a 58ca	La Verse
3	141	70a 81ca	La Verse
16	35	15a 20ca	La Violette
16	35	27a 37ca	La Violette
16	75	2h 43a 90ca	Le Rond Pré

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix et après délibération, accepte le transfert des terrains communaux loués par Monsieur Jacques HENRY à son ouvrier, repreneur de la ferme La Violette, Monsieur Jacques LAGUIN, rappelle que les terrains ne doivent pas être sous-loués, dit qu'un bail rural sera signé pour neuf année à compter du 1^{er} janvier 2019 et rappelle le tarif qui sera le prix en vigueur pour 2019, soit 14,77€/an/hectare (ce prix recevant une modification annuelle selon l'indice des fermages) .

TERRAINS - LOCATION - Demande de location de la parcelle 64 en section 3 de Monsieur LAGUIN

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux que Monsieur Jacques LAGUIN, futur repreneur de la ferme de Monsieur Jacques HENRY, La Violette, souhaite louer la parcelle n°64 en section 3 (7a 90ca) se situant près de l'ancienne colonie des Ardennes à La Verse.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de louer la parcelle 63 en section 3 à Monsieur Jacques LAGUIN, repreneur de la ferme La Violette, rappelle que les terrains ne doivent pas être sous-loués, dit qu'un bail rural sera signé pour neuf année à compter du 1^{er} janvier 2019, rappelle le tarif qui sera le prix en vigueur pour 2019, soit 14,77€/an/hectare (ce prix recevant une modification annuelle selon l'indice des fermages).



PROJET PARCOURS VITAE - Nat' Mouv' - Candidature

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BILLON Mickaël, 2^{ème} adjoint qui informe les conseillers municipaux que la commission « sport » s'est réunie le 21 novembre dernier afin de donner son avis sur le projet Nat' Mouv' dont il a été question lors de la séance de conseil du 25 octobre dernier.

Ce projet vise à allier nature et sport. En effet, ce parcours *vitae* interactif est basé sur les éléments de la nature tout en permettant l'éveil, le développement et le renfort musculaires de tout un chacun. Le principe est d'être guidé à l'aide de son Smartphone qui doit disposer d'un GPS ; l'application fonctionnait sans réseau, seul le GPS est requis. L'application va alors guider l'utilisateur à l'aide d'une bande son, de textes et de photos l'utilisateur à travers le parcours. Il est recommandé l'utilisation d'écouteurs et d'une pochette « sport » pour téléphone afin d'optimiser l'utilisation de l'application.

Trois boucles de différentes longueurs sont proposées avec un point de départ commun. Ces boucles sont définies en accord avec la Municipalité, en prenant en compte les contraintes locales (chasse, terrain privé, terrain agricole et les contraintes environnementales (comme les zones de protection du biotope par exemple). Par ailleurs, cette application permet d'y intégrer divers messages qui peuvent être des mises en garde, par exemple, en cas de battues ou de chantier forestier, afin d'éviter tout incident.

Pour chacune des boucles, l'utilisateur a le choix entre trois niveaux de difficulté : éveil / forme / performance et deux modes : cool ou défoul'.

Comme sur un parcours *vitae* classique, il y a des stations qui sont des points signalés par l'application pour la réalisation d'exercices physiques. Chaque exercice physique est commenté par sons, textes et photos et s'appuie sur l'environnement. Par exemple, un arbre ou un rocher peuvent servir de support à un exercice, à l'instar d'une prairie afin de pratiquer des exercices au sol ou encore d'un chemin forestier recouvert d'épines permettant de faire différents types de courses grâce à l'amorti du sol.

De plus, ce parcours peut également servir de chemin de découverte et de mise en valeur du patrimoine local pour le tourisme, puisque l'application permet aussi d'y incorporer des informations sur le patrimoine, l'histoire ou encore une spécificité locale.

Soulevant l'axe de progression formidable qu'il existe pour le prestataire étant donné que le parcours d'Uffholtz, récemment inauguré, était le premier, le mode de financement de ce projet et l'initiative innovante que cela représente, la commission donne un avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé aussi que ce parcours débute de la Place de la Salle des Fêtes en partie haute, puisqu'un espace a été laissé libre après les travaux afin d'installer des équipements sportifs, peut-être de type Cross-Fit ou Cross-Training. Ainsi, ce point de départ serait l'idéal.

Le Parc du Ballon des Vosges, soutenu par la Région Grand Est, financeront trois parcours en 2019, ainsi après la sollicitation de l'avis de la commission, il revient au conseil municipal de se prononcer sur sa volonté de candidater.

Après délibération, à 13 voix pour et une abstention, le conseil municipal, décide de faire acte de candidature pour ce projet.



COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS

a. REHABILITATION DES ATELIERS-RELAIS

Le Maire informe les conseillers municipaux que le marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'atelier-relais avec l'architecte a fait l'objet d'une résiliation à l'amiable afin de pouvoir avancer sur le projet, notamment en permettant de relancer une nouvelle maîtrise d'œuvre.

Le Marché public pour la nouvelle maîtrise d'œuvre sera au centre de la discussion lors de la réunion du 27 novembre 2018 à 11h avec Madame BISI de l'Adauhr.

Monsieur le Maire informe également les conseillers municipaux que Madame HERRSCHER se retire du projet. Certains conseillers estiment que la donne a changé de ce fait, ainsi, il serait peut-être plus sage de réduire le nombre de mètres carrés du projet afin de laisser un espace suffisant au porteur de projet actuel, Monsieur Pierre MILLION, tout en permettant un espace de libre-service pour des produits de premières nécessités.

D'autres membres du conseil estiment qu'il faut conserver la surface votée lors la séance du 21 septembre 2018, soit deux locaux de 120 m² chacun avec des communs de 30 à 35 m², afin d'avoir un local à proposer pour d'autres porteurs de projets. Tous s'accordent sur ce dernier point.

b. POINT SUR L'ECOLE

Une réunion du conseil d'école a eu lieu dernièrement, le compte-rendu n'a pas encore été envoyé par la Directrice. Ce compte-rendu est habituellement envoyé à tous les membres de la commission scolaire, les conseillers municipaux demandent à ce que ce compte-rendu leur soit envoyé à tous dès qu'il sera réceptionné par la Municipalité.

Une fête de la Saint-Nicolas sera organisée le 7 décembre prochain par l'école, ainsi qu'une fête de fin d'année en association avec le Club des Joyeux Montagnards.

c. LE CARRE BIO

Le SATEP a informé la Municipalité qu'était organisée une action « Un carré bio pour la diversité » et que chaque commune pouvait y participer. Cela revient à mettre en place une zone délimitée dans laquelle il n'y aurait ni arrosage, ni engrais, ni pesticides, ni semences. La zone devra être fauchée après le 31 août et être dans un lieu fréquenté par le public et accessible à pieds. Les conseillers municipaux s'accordent tous sur le fait que de telles zones sont visibles dans les lieux couverts par les arrêtés de protection du biotope du Louschbach et de la Tête Des Faux.

d. PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le **mercredi 12 décembre 2018.**



SKI CLUB BONHOMME

1er club Alsacien et 2eme club du Massif des Vosges !

Lors de l'assemblée générale du 7 novembre, le ski club Bonhomme a fait le point sur la saison passée, et évoqué les différents événements qui se dérouleront cette année.

En premier lieu, le club se félicite d'une belle saison passée : grâce aux performances et à la motivation de tous nos jeunes et à l'investissement des coachs, moniteurs, des parents et de l'ensemble des membres du comité, le ski club se classe 1er club alsacien et 2ème club du massif des Vosges toutes catégories.

La philosophie du club est de coacher les jeunes compétiteurs sur plusieurs années, de les voir évoluer chacun à leur niveau, pour qu'ils atteignent le meilleur de leur potentiel tout en se faisant plaisir. Certains pourront poursuivre dans le ski de compétition, d'autres s'orienteront vers les métiers de la montagne, dans tous les cas, le ski club s'adapte aux envies et aux potentiels des jeunes compétiteurs.

Belles performances cette saison: bravo à Amandine Mischel, Clara Perrier, Maëlle Da Silva, et Eglantine Fonné, qui se placent en première place sur différents circuits. Il faut également noter les performances en dehors de notre massif d'Eglantine Fonné, qui a intégré le Pôle Espoir l'an dernier : elle a enchaîné les places d'honneur lors des courses nationales et s'est qualifiée pour représenter la France aux courses internationales.



Eglantine Fonné

Si les conditions le permettent, le ski club Bonhomme rendra hommage à Jeannot Bottinelli, en organisant la première course intitulée "le Mémorial Jeannot Bottinelli", le 16 décembre à la station du Lac Blanc. Jeannot est l'un des fondateurs du club et a été trésorier du club et membre très actif pendant plus de 30 ans.

Les mercredis des neiges commenceront dès que la station du Lac Blanc ouvrira. Huit demi-journées sont prévues, une neuvième sortie pourra même être organisée gracieusement si les conditions le permettent. Pour la deuxième année consécutive, le club proposera un « stage junior » d'une semaine, durant les vacances de Noël et de février.

Le ski club Bonhomme, c'est aussi la possibilité de découvrir et de pratiquer le télémark, le perfectionnement adulte et l'Handiski. Si vous ou un membre de votre famille a un handicap, vous pouvez rejoindre la section Handiski, pour skier sur les pistes du Lac Blanc, avec le matériel adéquat, et encadré par des moniteurs spécialisés. Pour rejoindre le ski club numéro 1 en Alsace, consulter le site internet: <https://ski-club-bonhomme.clubffs.fr>

Beau succès pour la 4eme Bourse aux Skis

Durant les deux jours de ce week-end, la trentaine de bénévoles du ski club s'est relayée pour animer la bourse aux skis annuelle de l'association, à la salle des fêtes du Bonhomme.

La célèbre boutique "Speck Sports" de Bitschwiller-lès-Thann était présente pour conseiller et vendre du matériel neuf en déstockage ainsi que de l'occasion, et de nombreux particuliers avaient également déposé les articles dont ils n'avaient plus l'utilité.

Comme chaque année, le public est venu nombreux, et notamment le samedi, malgré la journée de blocage nationale des gilets jaunes, et a pu trouver l'équipement complet de ski alpin, ski de fond, ou encore raquettes, à des prix vraiment abordables.

Les recettes de cette bourse aux skis permettent au ski club de renforcer son budget de fonctionnement, d'acheter de nouveaux équipements et de maintenir des tarifs bas pour les stages qu'ils organisent, comme les Mercredis des Neiges ou les stages de Noël et de Février à la Station du Lac Blanc. Plus d'infos sur: <https://ski-club-bonhomme.clubffs.fr>





**SKI * CLUB
BONHOMME**

**STAGE
DE**

SKI

**DU 26 AU 29
DÉCEMBRE 2018**

- **ENCADREMENT PAR DES MONITEURS DIPLÔMÉS**
 - **ACCUEIL À PARTIR DE 6 ANS RÉVOLUS**
 - **GROUPE DE TOUS NIVEAUX DÉBUTANTS À CONFIRMÉS**
- HORAIRE DE 9H À 12H ET DE 13H À 15H**

LES REPAS NE SONT PAS COMPRIS DANS LA FORMULE. ILS
POURRONT ÊTRE TIRÉS DU SAC OU PRIS AU SELF DE LA STATION

LA FORMULE COMPREND :

- 4 JOURNÉES PENDANT LES VACANCES DE NOËL 2018
- TRANSPORT BUS ALLER-RETOUR
- LES COURS DE SKI COLLECTIFS
- L'ADHÉSION AU SKI CLUB BONHOMME
- L'ASSURANCE OBLIGATOIRE
- LES FORFAITS REMONTÉES MÉCANIQUES

**CÔÛT
DU STAGE :
200€**

INSCRIPTION SUR LE SITE WEB DU SKI CLUB DU BONHOMME :

[HTTPS://SKI-CLUB-BONHOMME.CLUBFFS.FR/](https://ski-club-bonhomme.clubffs.fr/)

Redaction : Adrien Lhuillier - Crédit photo : FROVOR

